



## Commission de l'éducation et de la formation

### 3121 - Construction et restructuration des collèges publics

#### Travaux au collège de NIEDERBRONN- LES-BAINS - Protocole transactionnel avec la Société "Kayser Isol Plâtreries"

#### Rapport n° CP/2013/485

#### Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux

#### Résumé :

Des opérations de travaux concernant la restructuration de classes au Collège de Niederbronn nécessitent de prendre en compte des aléas conduisant à la mise en oeuvre d'une transaction.

Le Département du Bas-Rhin a entrepris des travaux de restructuration de 5 salles de classe au collège Charles Munch de Niederbronn. Lors de la dépose d'éléments en partie basse des murs au 1<sup>er</sup> étage du collège, l'enduit en place s'est détérioré de manière importante. Par conséquent, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux de raccords de plâtre sur une surface de 78 m<sup>2</sup>.

Le montant initial du marché faux-plafonds s'élève à 12 454,00 € HT, soit 14 894,98 € TTC.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 1 482,00 € HT soit 1 772,47 € TTC.

Le nouveau montant du marché après transaction est porté à la somme de 13 936 € HT, soit 16 667,46 € TTC.

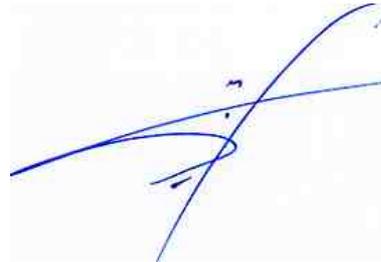
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition du Président, accepte la réalisation de prestations supplémentaires de travaux pour des raccords de plâtre au 1er étage du collège de Niederbronn.*

*Elle approuve par ailleurs le principe d'une transaction amiable à passer entre le Département du Bas-Rhin et la société KAYSER ISOL Plâtreries, titulaire du lot « faux plafonds », en vue du règlement de ces travaux supplémentaires, et autorise son président à signer le moment venu le protocole transactionnel correspondant.*

Strasbourg, le 17/06/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL